

Reçu en Plaine le 14/12/2011

DDCSPP

Service protection des populations
Unité « protection de l'environnement »
Service installations classées
02 54 60 38 12-
Maurice COUBLE

Courrier Arrivé le
14 DEC. 2011
SCPAE/ADS

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

(Code de l'environnement)

ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER

LE PREFET DE L'INDRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées et notamment la rubrique 2980 ;

Vu le dossier déposé par Monsieur ROLLAND de la société VOLKSWIND ;

◆

CERTIFIE QUE

Monsieur ROLLAND

A déposé à la DDCSPP, le 14 décembre 2011, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ferme éolienne sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Lamps, au lieudit « Juchepie » ;

- un dossier de déclaration
un dossier d'autorisation
dossier de demande d'antériorité
classement de l'installation en cours de vérification
dossier non recevable, car incomplet
modification non notable

Le Maire,
Jean-Jacques SUDROT



Châteauroux, le 14 décembre 2011

Pour le directeur, le chef du service « protection de l'environnement »

Maurice COUBLE

Cette attestation ne préjuge pas de la suite qui sera donnée à cette demande et ne vaut pas autorisation ou déclaration au sens du Code de l'Environnement précité.